



# Bulletin de liaison n°10

## Juillet - août - septembre 2013

# EVI Dendre

## Editorial

Le 25 juin dernier, les membres de l'assemblée générale ont approuvé le premier programme d'actions du CR Dendre. Celui-ci recense 687 actions qui seront réalisées par les différents partenaires durant l'intervalle 2014-2016. Ce numéro dresse une synthèse chiffrée de ce programme.

Environ 50% des actions de ce programme s'inscrivent dans les objectifs développés dans la Directive Cadre européenne sur l'Eau. Une nouvelle enquête publique a été lancée récemment par le SPW concernant l'élaboration des 2<sup>ème</sup> plans de gestion 2016-2021.

Parmi les actions programmées, certaines concernent les plantes invasives. Une partie de ce bulletin leur est ainsi consacrée, ainsi qu'aux opérations de gestion organisées ces dernières semaines sur le bassin.

La gestion des milieux naturels fait également partie des thématiques abordées dans notre programme d'actions. La cellule de coordination a pu participer cette année à plusieurs journées de gestion des Bas-Prés de la Dendre à Ath. Découvrez un bref compte-rendu du travail effectué sur le site durant ces derniers mois.

Bonne lecture !

L'équipe de la cellule de coordination du CR Dendre



Publication du  
**Contrat**  
**Rivière**  
**Dendre**

### SOMMAIRE:

- Gestion des plantes invasives
- Avis de recherche : plantes invasives aquatiques !
- Enquête publique
- Gestion des Bas-Prés de la Dendre
- Premier programme d'actions
- Agenda et actualités

# Gestion des plantes invasives

Le 21 décembre 2012, le Service Public de Wallonie notifiât, pour une durée de 12 mois, un Arrêté du Gouvernement Wallon relatif à l'octroi d'une subvention aux asbl Contrats de rivière pour la lutte contre les plantes invasives.

Cette subvention, d'un montant de 5860 € par contrat de rivière, est destinée à permettre aux bénéficiaires de couvrir une partie des frais de fonctionnement inhérents à la réalisation d'actions de lutte contre les plantes invasives. En accord avec l'assemblée générale, le Contrat rivière Dendre a mis la priorité de gestion sur les foyers de **berce du Caucase** les plus importants, non gérés par les gestionnaires publics.

Les gestions furent réalisées par sous-traitance avec le Moulin de la Hunelle asbl.

Les ouvriers sont intervenus à Perquiesse, à Rebaix (Ath), à la Houppes (Flobecq) ainsi qu'à Silly pour la gestion de la **balsamine de l'Himalaya**.

Au total, ce ne sont pas moins de **110 heures** de travail qui ont été consacrées à la gestion de ces deux invasives sur le territoire de la Dendre.

Le Contrat rivière a également fait l'acquisition de plusieurs équipements de protection complets (combinaisons, gants, casques avec visières) en vue de leur mise à disposition auprès de ses partenaires, tant privés que publics ainsi qu'auprès de citoyens demandeurs.

## Les gestions en images...



Perquiesse (Ath), situation en juin 2013 avant gestion



Juin 2013: Gestion - 1e passage

La technique de gestion appliquée pour chaque site de berce fut la coupe sous le collet.



De nombreuses heures de travail plus tard...

Le site étant situé en bordure d'un sentier de promenade, l'évacuation des berces fut assurée par le service espaces verts de la Ville d'Ath et un panneau d'indication des risques encourus fut placé.

## Gestion de la balsamine de l'Himalaya, une première pour le HIT

Lors de l'inventaire de terrain de nombreux foyers de balsamines ont été relevés le long de la Sille, cours d'eau de 2e catégorie géré par la province. Suite à ces informations, le HIT (Hainaut Ingénierie Technique), gestionnaire du cours d'eau, a, pour la 1e année, entrepris l'arrachage de celle-ci.

Afin de limiter l'apport de graines par les foyers situés en amont, la gestion du ruisseau du Marais, affluent de la Sille, fut réalisée par sous-traitance avec le Moulin de la Hunelle. Cette intervention complète les gestions menées en 2012 par la cellule de coordination alors aidée par une poignée de bénévoles.

Les résultats des interventions menées en 2012 le long des ruisseaux de Gambermont et du Marais sont des plus encourageants.



Situation 2012



Situation 2013

# Avis de recherche : plantes aquatiques invasives !

Un très large éventail de plantes aquatiques est disponible dans le commerce afin d'agrémenter et d'oxygéner nos aquariums, mares et autres bassins de jardin. Les espèces d'origine exotique y occupent une place prépondérante. Depuis peu, certaines d'entre elles tendent à se disperser dans l'environnement et à causer d'importants déséquilibres biologiques. Elles ont pour nom crassule, élodée, hydrocotyle, jussie ou myriophylle. Récemment, la Cellule interdépartementale Espèces invasives du Service Public de Wallonie a lancé une enquête pour pouvoir mieux répertorier et endiguer la propagation de ces plantes exotiques envahissantes, encore appelées plantes invasives.

## **Des espèces aux mœurs vagabondes**

Les plantes aquatiques invasives sont dotées d'une forte capacité de dispersion dans l'environnement et s'échappent facilement des pièces d'eau dans lesquelles elles ont été introduites. Un petit fragment de tige de quelques centimètres à peine suffit à régénérer une plante entière. Graines et boutures voyagent avec une facilité déconcertante, emportées par l'eau, les oiseaux ou l'homme ... Mètre par mètre, kilomètre après kilomètre, elles colonisent les milieux aquatiques aux eaux stagnantes ou faiblement courantes.

## **Une prolifération à l'origine de nuisances multiples**

Les plantes aquatiques invasives ont la mauvaise habitude de former des herbiers très denses tant à la surface que dans la colonne d'eau. Elles interceptent la lumière et réduisent la disponibilité en oxygène, ce qui conduit progressivement à la mort biologique des milieux aquatiques qu'elles colonisent. Très compétitives, elles tendent à étouffer et à supplanter les autres espèces végétales. Elles ont un impact négatif très marqué sur les populations de poissons et d'invertébrés aquatiques.

Elles sont aussi une source de nuisances pour l'homme car elles perturbent l'écoulement de l'eau, provoquent l'enrichissement et le comblement accéléré des eaux stagnantes, constituent une gêne pour les activités nautiques et réduisent considérablement l'accessibilité aux zones de pêche.

Une fois installées, ces plantes sont très difficiles à maîtriser du fait de leur important pouvoir de propagation et de régénération. Elles sont à l'origine d'une charge de travail importante pour les gestionnaires des milieux aquatiques : leur présence multiplie par

dix les coûts ordinaires d'entretien des voies d'eau.

## **Cause ou conséquence de l'altération des milieux aquatiques ?**

Les activités humaines peuvent altérer la qualité des milieux aquatiques en créant des conditions de vie stressantes pour la vie végétale et animale : ralentissement du débit, obstacles à la migration, dégradation des frayères, artificialisation des berges, destruction des forêts riveraines et pollution de l'eau. En particulier, les rejets d'eaux usées d'origine domestique, agricole ou industrielle augmentent les quantités d'éléments nutritifs disponibles pour la croissance des plantes. Ces conditions provoquent souvent la prolifération d'un nombre réduit d'espèces végétales, qui tirent facilement profit des nutriments présents en excès dans le milieu. Elles tendent alors à supplanter toutes les autres espèces végétales et à provoquer une « banalisation » de la flore. Parmi celles-ci, les plantes aquatiques invasives, mais aussi certaines plantes indigènes comme les lentilles d'eau, les potamots ou les renoncules aquatiques.

Dans de nombreux cas, le développement de plantes aquatiques invasives est beaucoup plus un symptôme ou une conséquence de la dégradation du milieu aquatique qu'une cause d'altération de celui-ci. Les herbiers denses qu'elles forment modifient les propriétés des milieux aquatiques et entretiennent les conditions favorables à leur développement. Toutefois, certaines espèces invasives, telles que l'hydrocotyle fausse-renoncule ou les jussies, sont aussi connues pour se développer dans des milieux aquatiques moins altérés par l'homme, dans lesquels elles représentent une menace directe pour la flore et la faune de Belgique.

## **Mieux vaut prévenir que guérir**

On dispose aujourd'hui d'une liste bien établie des espèces aquatiques invasives les plus dommageables. Des actions sont aujourd'hui menées dans toute la Belgique pour limiter la production, la vente et l'utilisation de ces plantes dans le cadre du code de conduite sur les plantes ornementales invasives (AlterIAS). Pour chacune d'entre elles, des espèces alternatives non ou peu envahissantes peuvent être facilement trouvées. Cette initiative est soutenue par toute une série de producteurs et de distributeurs de plantes aquatiques dans notre pays.



# Avis de recherche : plantes aquatiques invasives !

## Six espèces sous la loupe

1. Crassule des étangs (*Crassula helmsii*) - 2. Hydrocotyle fausse-renoncule (*Hydrocotyle ranunculoides*) - 3. Myriophylle hétérophylle (*Myriophyllum heterophyllum*) - 4. Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*) - 5. Jussie à grandes fleurs / Jussie rampante (*Ludwigia grandiflora* et *L. repens*) - 6. Cabomba de Caroline (*Cabomba caroliniana*).



## Aidez-nous à les combattre

Chacun à son niveau peut agir pour freiner la prolifération des plantes aquatiques invasives, en respectant les conseils suivants :

- Apprenez à reconnaître ces plantes en vous aidant des fiches disponibles sur le site (<http://biodiversite.wallonie.be/invasives>).
- Participez au réseau de surveillance en faisant part de vos observations.
- Evitez d'acheter, d'échanger et d'introduire ces plantes. Pour tout aménagement de milieu aquatique, renseignez-vous sur leur origine auprès des vendeurs et privilégiez les espèces indigènes.
- Evitez de rejeter des fragments de plantes dans le milieu naturel et compostez-les soigneusement lorsque vous nettoyez votre plan d'eau.

## Gestion menée par le Contrat Rivière Dendre

Ce 25 septembre, la cellule de coordination, aidée des ouvriers du moulin de la Hunelle et en collaboration avec le Parc naturel du Pays des collines, a réalisé la gestion de la myriophylle du Brésil qui colonisait l'un des étangs du **marais Garette à Flobecq**.

Six personnes ont œuvrés d'arrache-pied à l'enlèvement de cette invasive qui recouvrait le site sur près de 8 ares.

Un second passage sera organisé début octobre afin d'éliminer les derniers fragments.



Avant gestion



Gestion par arrachage, non sans peine...



Après

Cellule interdépartementale Espèces invasives



<http://biodiversite.wallonie.be/invasives>

Email : [invasives@spw.wallonie.be](mailto:invasives@spw.wallonie.be)

# Enquête publique

## **Enjeux pour une meilleure protection de l'eau en Wallonie**

Suite à l'adoption des premiers plans de gestion, un deuxième cycle commence pour l'élaboration des seconds plans qui couvriront la période 2016-2021.

Un calendrier et un programme de travail sont proposés et soumis à enquête publique afin de mener à bien cette élaboration, jusqu'à l'adoption des futurs plans de gestion par le Gouvernement wallon à l'automne 2015. Ces 11 questions importantes, qui sont également soumises à enquête publique, détermineront les grands axes d'action des futurs plans de gestion.

Onze questions importantes ont été identifiées dans le cadre de la présente consultation. Elles sont présentées sans ordre hiérarchique de leur impact sur l'environnement:

1. Pollutions diffuses: encourage les pratiques visant la protection des ressources et des milieux aquatiques.
2. Gestion des eaux usées: des rejets maîtrisés et de nouvelles priorités.
3. Éliminer les substances polluantes dangereuses pour l'environnement.
4. Préserver et restaurer les milieux aquatiques.
5. Prendre en compte les impacts du changement climatique.
6. Gérer les risques d'inondation.

7. Valoriser et protéger les ressources stratégiques en eau souterraine.
8. Renforcer la coopération interrégionale et internationale.
9. Sensibiliser et mieux informer le grand public et les responsables locaux.
10. Concilier le développement des énergies renouvelables associées à l'eau et à la protection des milieux aquatiques.
11. Un prix de l'eau maîtrisé et des contributions équitables pour un financement durable de la gestion de l'eau.

La brochure et les informations s'y rapportant sont consultables sur le site internet [environnement.wallonie.be/dce](http://environnement.wallonie.be/dce), au sein de votre administration communale ou encore au bureau du Contrat de rivière.

Vos observations écrites peuvent être envoyées à la DGARNE,

- Soit via le site internet [environnement.wallonie.be/dce](http://environnement.wallonie.be/dce)
- Soit par courriel à [eau@spw.wallonie.be](mailto:eau@spw.wallonie.be)
- Soit par courrier postal au Secrétariat de la Direction des Eaux de Surface de la DGARNE, Avenue Prince de Liège, 15 à 5100 Jambes.

**L'enquête publique est organisée du 16/09/2013 au 17/03/2014 inclus.**

# Donnons vie à l'eau !

## Enjeux pour une meilleure protection de l'eau en Wallonie.



# Gestion des Bas Prés de la Dendre

Depuis le mois d'avril, sous l'impulsion de Christophe Bauffe, professeur à la Haute Ecole Condorcet, responsable de la cellule Forêt-Nature de l'asbl Carah et membre de l'asbl Ardenne et Gaume, un second souffle est donné au Bas Prés de la Dendre.

## *Les Bas Prés de la Dendre, un site naturel offrant un potentiel biologique remarquable*

Située à Ath le long de la rive droite de la Dendre canalisée, cette réserve naturelle fut inaugurée en juin 2000 par l'asbl Choc Nature en collaboration avec Ardenne et Gaume et la Ville d'Ath.

Le site présente de nombreux faciès: mégaphorbiaie, magnocariçaie, roselière sèche, roselière humide, saulaie à Saule blanc et deux étangs.

La mégaphorbiaie est un milieu humide ouvert composé de grandes plantes herbacées. On y retrouve notamment la reine-des-prés, le circe maraîcher, l'eupatoire chanvrine, la grand prêle, ...

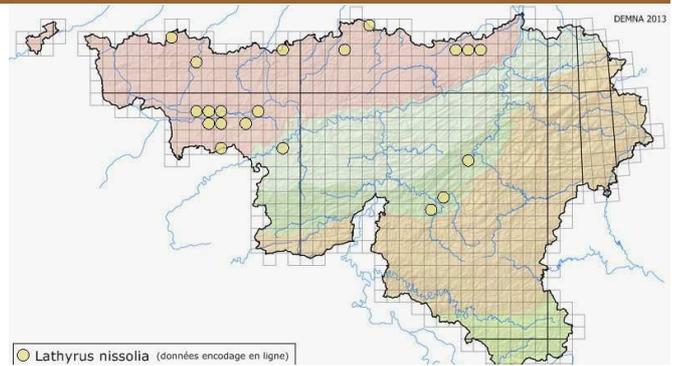
La magnocariçaie est quant à elle composée de *Carex* sp., massettes, roseaux, iris des marais...

## *Une belle découverte...*

Plante rare et très discrète, une petite population de gesse de Nissole (*Lathyrus nissolia* L.) fut observée le long des berges de la Dendre ainsi qu'aux abords de l'observatoire des Bas Prés. Espèce annuelle, elle se confond avec la végétation environnante et, seule sa floraison et une prospection attentive permettent de l'identifier. Elle se caractérise par des tiges anguleuses et non grimpantes ainsi que des feuilles lancéolées. Après floraison, les petites fleurs roses (1 cm), portées par de longs pédoncules, laissent place à de longues gousses étroites (6 cm). Le nombre de population de gesse de Nissole ayant reculé ces dernières décennies, la plante est aujourd'hui menacée d'extinction (Annexe VI de la Loi sur la conservation de la nature).



**Gesse de Nissole (*Lathyrus nissolia*)**



## Répartition de *Lathyrus nissolia* en Wallonie

Source offh

Afin de permettre sa fructification, un fauchage tardif aux abords de la réserve fut accepté et réalisé par la Direction des Voies Hydrauliques (DGO2) du SPW.

## *Plusieurs journées de gestion*

En avril, deux journées de gestion ont été menées. Celles-ci ont permis de réaliser un brise-vue sur la berge située entre le Ravel et l'étang, évitant ainsi toute nuisance vis-à-vis de l'avifaune présente sur le plan d'eau, ainsi que la taille de deux saules têtards présents dans la mégaphorbiaie.



# Gestion des Bas Prés de la Dendre

En août, ce ne sont pas moins de 13 personnes qui ont œuvré durant 2 jours à redynamiser les Bas Prés de la Dendre.

Suite au fauchage tardif mené par la Direction des Voies Hydrauliques, le ramassage des rémanents fut réalisé sur près d'un kilomètre en vue de favoriser l'expansion de la gesse de Nissole.



Un tiers de la mégaphorbiaie et de la magnocaricaie a été géré. L'assèchement de ces deux zones oblige une gestion drastique et une exportation des broyats.

La mise en lumière du premier étang fut réalisée par l'abattage d'une dizaine de saules refermant alors le milieu.



Les produits de fauche ont pu être exportés grâce à la collaboration du service espaces verts de la Ville d'Ath qui nous a ouvert les portes de leur zone de stockage des déchets verts.

Le broyage d'une partie de la roselière a permis d'en-trevoir la charge de travail colossale qu'il reste encore à entreprendre.



Les travaux de débroussaillage ont permis une meilleure accessibilité au site qui avait alors tendance à se refermer. Suite à l'exploration du milieu, il faut malheureusement noter la présence de deux plantes invasives, la renouée du Japon et sur une petite zone, *Bidens frondosa*. Cette dernière pourra être facilement gérée par des actions répétées d'arrachage. La balsamine de l'Himalaya présente sur les berges de la Dendre, fut également arrachée.

Ces nombreux travaux ont pu être réalisés grâce à la participation et à la collaboration des bénévoles, de Choc Nature, d'Ardenne et Gaume, de la Ville d'Ath, des Voies Hydrauliques de Tournai (DGO2), des membres du Carah et du Contrat rivière Dendre.

Prochainement, de nouvelles journées de gestion seront programmées. Les dates seront communiquées via la page Actualités du site internet du contrat rivière. N'hésitez pas à venir nous rejoindre... Celles-ci se terminent toujours dans la plus grande convivialité.



# 1<sup>er</sup> Programme d'actions

Approuvé le 25 juin par l'assemblée générale, le programme d'actions fut remis au Ministre le 22 août dernier pour approbation.

Ce premier programme d'actions recense les mesures prévues sur le sous-bassin de la Dendre par les acteurs de l'eau, partenaires du Contrat de Rivière Dendre pour une durée de 3 ans (2014-2016) à dater du 22 décembre 2013, conformément à l'AGW du 13 novembre 2008, relatif aux Contrats de Rivière.

Ce document énonce l'ensemble des propositions adoptées en concertation tant dans le domaine curatif (solutions aux nuisances existantes) que dans le domaine préventif (maintien et protection des éléments de valeur).

Au préalable, les réunions des groupes de travail avaient permis de définir les objectifs environnementaux et de sensibilisation, desquels découlent certaines actions proposées. Les actions de remédiation qui découlent de l'inventaire de terrain ont été définies par la cellule de coordination, en discussion avec les gestionnaires de cours d'eau lors des rencontres de présentation des points noirs.

Les différentes actions sont structurées en fonction des thèmes et sous-thèmes repris dans les plans de gestion du Service Public de Wallonie, en droite ligne avec différentes directives et notamment la Directive Cadre Eau.

Ce programme d'actions constitue bien une déclaration d'intention, auquel chaque maître d'œuvre, par sa signature, prend un engagement moral à réaliser les actions reprises en son chef, en fonction des moyens humains, financiers ou techniques à sa disposition. Il se peut donc qu'au cours de la période 2014 – 2016, certaines actions soient modifiées ou reportées, selon les aléas de chantiers ou de budget par exemple. De même, il est prévu que des actions supplémentaires viennent s'ajouter à la liste arrêtée.

Le rôle de la cellule de coordination sera:

- D'assurer le suivi de la mise en œuvre des actions par les partenaires ;
- De réaliser lors de chaque rapport d'activités le bilan des actions menées, reportées et ajoutées ;
- De réaliser les actions définies en son chef ;
- De remettre à jour l'inventaire de terrain, en vue de l'élaboration du second protocole d'accord 2017-2019.

## En quelques chiffres...

Au total, ce ne sont pas moins de **687 actions** qui ont été définies par les partenaires du CRD.

Parmi celles-ci, **377** sont en droite ligne avec les thématiques de le DCE, reprises dans le tableau ci-dessous.

Nombre d'actions	Thématiques
86	Assainissement des eaux usées
17	Industries
82	Agriculture
67	Collectivités et ménages
6	Zones protégées
44	Prélèvements, crues et étiages
27	Pollutions
44	Hydromorphologie
4	Activités récréatives

Des thématiques complémentaires ont été définies parmi lesquelles **310 actions** s'inscrivent.

Nombre d'actions	Thématiques
41	Invasives
36	Déchets
20	Patrimoine
3	Ouvrages
91	Habitats et espèces sensibles
8	Tourisme
13	Subsides
88	Information et sensibilisation
10	Autres

Afin d'officialiser ce premier protocole d'accord concernant le programme d'actions, une cérémonie de signature officielle sera organisée dans les prochains mois.

Nous pourrons alors véritablement parler de « **Contrat de Rivière** », faisant référence à l'engagement des différents acteurs de l'eau.

# Agenda et actualités

## Du 4 au 13 octobre

### **La Semaine de l'abeille**

Chaque jour de nouvelles activités: des animations à découvrir en famille ou destinées au public scolaire, des conférences, des exposés scientifiques et des ateliers thématiques, des expositions, des dégustations de plats à base de miel, la projection du film « Des abeilles et des Hommes »...

Une organisation de la Ville d'Ath.

Programme complet sur [www.ath.be](http://www.ath.be)

## Le samedi 5 octobre

### **Porte ouverte au Bassin Ninie**

À partir de 15h: inauguration du sentier des abeilles, animations familiales, découverte du monde des abeilles et des produits de la ruche.

À 17h30 conférence: « Les abeilles solitaires: une biodiversité méconnue à protéger », par Michael Terzo, chercheur et spécialiste.

CRASEN - Rue du chemin de fer, 42A à 7800 Ath

## Le dimanche 6 octobre

### **Journée des Guides-nature des Collines**

Au programme, dès 9h30: randonnée paysagère, conférences, balade guidée et animation.

Plus d'info sur [guidesnaturescollines.be](http://guidesnaturescollines.be)

### **La Fête des Bassins de Frasnes**

Au programme: marché associatif et artisan, stands découverte nature et pressage de pommes

Plus d'info sur [criemouscron.be/lesbassins](http://criemouscron.be/lesbassins)

### **Journée du Comité des Inondés de Deux-Acren**

Dès 9h marche, balade moto et stands d'information. Dîner convivial à partir de midi.

## Le mardi 8 octobre

### **3e Journée GISER**

De 9h à 16h30 à Céroux-Mousty. Conférences et échanges, partages d'expérience et visite d'aménagements. Inscription pour le 1e octobre à [contact@giser.be](mailto:contact@giser.be)

## Les 18 et 19 octobre

### **Le week-end du bois à la forêt de Stambruges**

De nombreux ateliers nature et gestion des milieux forestiers...

Plus d'info prochainement dans notre actualité.

## Du 6 au 31 octobre

### **Eau d'ici, eau de là...**

Atelier d'écriture, promenade contée, expo photo, spectacle d'impro, promenade guidée, ciné-débat, ...

Programme complet dans notre actualité.

## Le vendredi 22 novembre

### **Conférence inondation Dendre et Senne**

Organisation : Escaut sans frontières asbl

**Soyez tenu informé de l'actualité et des prochaines activités, en vous inscrivant à l'Evidendre via notre site internet**  
[www.contratrivieredendre.be](http://www.contratrivieredendre.be)

### **Pour nous contacter :**

Contrat Rivière Dendre asbl

Rue de l'Agriculture, 301

7800 Ath



0483/043.477

0483/043.478



[crdendre@gmail.com](mailto:crdendre@gmail.com)

[www.contratrivieredendre.be](http://www.contratrivieredendre.be)



## Les partenaires du Contrat de Rivière Dendre :

Service Public de Wallonie - Direction Générale Opérationnelle : Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (SPW - DGO3), Province de Hainaut, Communes de Ath, Beloeil, Brugelette, Chièvres, Enghien, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Jurbise, Lens, Lessines, Silly, Action Nature asbl, Amitiés Marcquoises asbl, Association Nature et Protection des Espèces Menacées (ANPEM asbl), Carrières Unies de Porphyre (CUP Lessines), Centre Agronomique de Recherche Appliquée de la Province de Hainaut (CARAH asbl), Centre Régional du Développement Durable asbl, Cercle des Naturaliste de Belgique asbl (CNB) « Entre Dendre et Senne », Choc Nature asbl, Comice Agricole d'Enghien, Conseil Supérieur Wallon de la Pêche, Comité des Inondés de Deux-Acre et de l'Entité asbl, Comité de la Région d'Ath pour la Sauvegarde de l'Environnement Naturel (CRASEN asbl), Enghien Environnement asbl, Escaut Sans Frontières asbl, Fédération Halieutique et Piscicole du sous-bassin de la Dendre, Floridienne Chimie sa, Fédération Unie de Groupements d'Eleveurs et Agriculteurs (FUGEA asbl), Guides Nature des Collines asbl, HÖGANÄS Belgium sa, Intercommunale de Propreté Publique du Hainaut Occidentale (IPALLE), Locale Ardenne & Gaume asbl, Locale Nature et Progrès des Collines, Nitrawal asbl, Parc Naturel du Pays des Collines, Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, Wateringue de la Dendre Occidentale, Wateringue du Quesnoy.

### Editeur responsable :

**Contrat Rivière Dendre asbl**

Rue de l'Agriculture, 301 - 7800 Ath

0483 / 043 477 - 0483 / 043 478

[crdendre@gmail.com](mailto:crdendre@gmail.com)

[www.contratrivieredendre.be](http://www.contratrivieredendre.be)

### Avec la participation de :



ATH



BELOEIL



BRUGELETTE



CHIEVRES



Enghien - Edingen



FRASNES - LEZ - ANVAING



LENS



LESSINES



SILLY